



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

EVALUATION ET REVUE DES PROCEDURES ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES DU SOSTECI



Présenté par: Michel AMANI, Consultant

SOMMAIRE

- **Objectif de l'évaluation**
- **Méthodologie**
- **Examen des procédures de fonctionnement du SOSTECI**
- **Organe du SOSTECI**
- **Fonctionnement du SOSTECI**
 - **Cadre de discussion et de validation**
 - **Unités opérationnelles**
 - **Acteurs de veille et de conseil**
 - **Bonnes pratiques liées aux procédures de fonctionnement du SOSTECI**
 - **Limites de fonctionnement du SOSTECI**
 - **Difficultés liées au fonctionnement du SOSTECI**
- **Examen des outils du SOSTECI**

SOMMAIRE (Suite)

- Examen des outils
 - Insuffisances liées aux outils de collecte des données du SOSTECI.
 - Résultats des investigations
 - Connaissance du travail des enfants
 - Lutte contre le travail des enfants
 - Connaissance du SOSTECI
 - Proposition de révision des procédures
 - Leçons apprises
 - Mobilisation des ressources internes
 - Renforcement des capacités
 - Proposition des révision des outils
 - *Conclusion*
-

Objectif de l'évaluation

- Evaluer les procédures et les outils de collecte de données du SOSTECI.
- En se basant sur les données collectées et les rapports de la mise en œuvre disponibles.
- Identifier les faiblesses du système et faire une révision complète de la **procédure de fonctionnement** et des **outils de collecte de données** du SOSTECI
- Un système révisé d'application plus souple, moins couteux, et utilisable dans tous les secteurs économiques, dans l'ensemble du pays.

Méthodologie

- ❑ La méthodologie de l'évaluation comporte deux parties :
- ❑ Une revue documentaire;
 - Collecte de toute la documentation disponible liée à la mise en œuvre du SOSTECI et l'établissement de la liste de structures devant faire partie de cette évaluation.
 - Examen approfondi de la documentation liée aux rapports de mise en œuvre de la phase pilote du SOSTECI, ainsi que des rapports d'activités et des comptes rendus des réunions de l'UO centrale du SOSTECI.
- ❑ Une enquête qualitative (EIA) auprès des points focaux des structures impliquées dans le processus de mise en œuvre du SOSTECI et/ou dans la question du travail des enfants
 - **L'outil de collecte des données comporte trois sections :**
 - la première section permet d'évaluer le niveau de connaissance du travail des enfants par l'enquêté ;

-
- la seconde partie aborde les questions de lutte contre le travail des enfants, et ;
 - la dernière section aborde la question proprement dite du SOSTECI (connaissance, fonctionnement, son efficacité, etc.).
 - **Les cibles :**
 - Les autres personnes et organismes qui participent ou contribuent au développement et à la mise en œuvre de SOSTECI.
-

Examen des procédures de fonctionnement du SOSTECI

□ Les organes du SOSTECI

- Le SOSTECI est un mécanisme qui implique, tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants dans les différentes communautés cibles.
 - Ces acteurs se regroupent au sein de structures et entités aussi bien publiques, privées, nationales, qu'internationales.
 - Le gouvernement, dans le souci de renforcer le cadre institutionnel, a pris le décret N°2011-365 du 03 Novembre 2011 portant création du Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM).
 - Le CIM regroupe tous les ministères techniques qui traitent de la question du travail des enfants. Il a pour mission de concevoir, de coordonner et d'assurer la mise en œuvre des programmes et projets en vue de l'interdiction du travail des enfants.
-

- Des points focaux des Ministères concernés et des structures d'appui (ANADER, INS, SNU, ONG, Organisation d'employeurs, organisation des enfants, etc.) sont constitués et organisés également pour mener des activités de sensibilisation, de collecte des données, de référencement, de prise en charge, de renforcement des capacités.
- Le secrétariat technique du CIM ou encore Unité Opérationnelle Centrale de Coordination (UOCC) assure la coordination de toutes les activités au plus haut niveau, il est logé au sein de la Direction de Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE).

Au niveau local

- **Comité départemental SOSTECI**, il est chargé de la mise en œuvre des actions du SOSTECI au niveau département notamment la validation et l'examen des cas de référence, il est présidé par le Préfet.
 - **Comité sous-préfectoral/communal du SOSTECI**, Il est chargé de la mise en œuvre des actions du SOSTECI au niveau de la sous-préfecture notamment la validation et les cas de référence., le Sous-préfet assure la présidence.
-

-
- **Comité villageois/quartier du SOSTECI**, Il est chargé de la mise en œuvre des actions du SOSTECI au niveau village notamment la validation et les cas de référence, présidence assurée par Chef de village.
 - Dans l'ensemble, ces structures mettent en place des cellules focales de lutte contre les PFTE. Elles sensibilisent les populations sur les PFTE, surveillent les activités des enfants liées aux PFTE, suivent les enfants victimes identifiés, assurent la prise en charge, collectent des informations relatives aux PFTE.
-

■ **Fonctionnement du SOSTECI**

Conformément au document cadre, les acteurs, à tous les niveaux de la chaîne de fonctionnement du SOSTECI se regroupent en trois niveaux :

- **Le cadre de discussion et de validation des actions**

- Les acteurs du cadre de discussion sont les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain. Il s'agit des comités avec à leur tête le CIM. Ils conçoivent, exécutent et pilotent les actions du système au niveau local.

- Au sein des comités SOSTECI (Départemental, Sous-préfectoral et villageois), il existe des acteurs de terrain (UO) et les autres acteurs issus structures étatiques et les représentants des communautés.

- Au niveau national, le pilotage est assuré par le secrétariat exécutif du CIM à travers la DLTE qui a mis en place une équipe multidisciplinaire conformément à la Décision ministérielle du 23 octobre 2013. Cette équipe est composée de différentes spécialistes notamment de criminologue, de statisticien (INS), d'économiste (IPNEPT), des inspecteurs de travail, des éducateurs spécialisés.

- Au niveau départemental et sous préfectoral, les comités sont présidés par le corps préfectoral qui sont appuyés des Directions en charge du travail ou encore de la Direction en charge de la Famille, la Femme et l'Enfant. Les coordonnateurs départementaux sont issus de ces services. Il supervise les actions techniques au niveau du département et sont épaulés dans leurs tâches par un gestionnaire de base de données et d'une opératrice de saisie.

- **Les unités opérationnelles**

- Ce sont l'unité opérationnelle sous-préfectorale et, pour chaque communauté, une unité opérationnelle du village (communauté). Les UO sont les équipes de terrain qui procèdent à la collecte, de traitement et d'analyse des données issues des actions du SOSTECI.

- L'unité opérationnelle sous préfectorale est dirigée par le coordonnateur sous-préfectoral qui est assisté de deux (2) superviseurs. L'unité opérationnelle du village est quant à elle constituée d'un collecteur en chef sous la direction de qui opèrent deux collecteurs.

o Les acteurs de veille et de conseil

+ Ces acteurs contribuent à la veille, au conseil et au contrôle des actions de lutte contre les PFTE. Ce sont des membres du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre le travail et l'exploitation des enfants (CNS), des organisations professionnelles d'employeurs et organisations syndicales des travailleurs. Ceux-ci surveillent la conformité de toutes les activités au Document Cadre et du Document Projet du SOSTECI.

- Le cadre de gouvernance du SOSTECI est assuré par le CIM et le CNS qui assurent respectivement les missions d'exécution et de surveillance des actions de lutte contre le travail des enfants.

❖ **Bonnes pratiques liées aux procédures de fonctionnement du SOSTECI**

- Le SOSTECI est véritablement multisectoriel et touche, tout autant l'économie formelle qu'informelle et s'applique à tous les types de travaux.

- Le SOSTECI, de par son cadre de gouvernance, assuré par le CIM et le CNS **qui assurent respectivement les missions d'exécution et de surveillance des actions de lutte contre le travail des enfants** et assurent également le suivi et l'évaluation des activités, a un mandat légal.

- Dans sa mise en œuvre, le SOSTECI est placé sous la supervision de l'autorité administrative locale (Préfets, Sous-préfets et chefs de village).

-
- Le SOSTECI est durable, il repose sur un système de collecte qui présente une certaine flexibilité, lui permettant d'être mise à échelle. Il est transparent et tous les acteurs intervenant dans le processus contre les PFTE y sont impliqués.
 - Le SOSTECI a une unité focale de coordination et des équipes opérationnelles, l'unité de coordination centrale logée à la DLTE est composée de diverses spécialités (statisticiens, économistes, inspecteurs du travail, criminologue, éducateurs spécialisés) ainsi que des coordonnateurs de terrain.
 - Le recrutement de personnes de la communauté pour être collecteur d'informations pour le SOSTECI a permis de vaincre la réticence des populations et d'assurer la facilitation de la collecte.

❖ **Limites de fonctionnement du SOSTECI**

- l'absence d'une enquête de base véritablement généralisée dans toutes les communautés de la phase pilote du SOSTECI.
 - les localités où l'enquête de base s'est déroulée, tous les villages n'ont pas été couverts par le SOSTECI. Ce qui n'offrirait pas une base de comparabilité statistique pour les analyses des données collectées.
-

-
- la durée des opérations de collecte a été écourtée, prévue pour 20 mois, elle s'est faite en 03 mois.
 - le manque de système de référencement pour la prise en charge des enfants retrouvés en situation de travail ou à risque dans de nombreuses localités.
 - au niveau du cadre de discussion et de validation, il est revenu que la majorité des comités n'a pas tenu de réunions ou très peu.
 - une faiblesse au niveau du mécanisme de financement du SOSTECI, il est tributaire du financement extérieur.
 - absence de ressources financières et matérielles pour le fonctionnement des comités départementaux, sous préfectoraux et villageois.
 - Le SOSTECI tel que conçu, laisse une autonomie à chaque niveau d'intervention dans la définition du plan de travail, donc théorie décentralisé. Mais dans sa mise en œuvre pendant la phase pilote, les objectifs ont été définis au niveau central (DLTE), donc aucune autonomie dans la pratique.
-

❖ Difficultés liées au fonctionnement du SOSTECI

Au niveau de l'Unité Opérationnelle Centrale de Coordination

- Les contraintes de gestion financière et les retards engendrés en lien avec les procédures de décaissement du BIT, ont entraîné des retards dans la mise en œuvre pratique de la collecte.
- le manque d'assurance au profit des membres de l'UOCC qui pratique de longues distances dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Au niveau du comité départemental et sous-préfectoral et villageois

Les comités ne disposent pas de budget de fonctionnement pour assurer la prise en charge des enfants victimes et tenir les réunions lorsqu'une situation de vulnérabilité apparaît pour déterminer les solutions adéquates (la référence, des actions de sensibilisation, etc.) au total, les comités n'ont pas été véritablement opérationnels.

Au niveau des unités opérationnelles départementales et sous préfectorales

- Insuffisance de moyens de travail (l'opérateur de saisie et le gestionnaire des bases de données ne disposaient que d'un seul ordinateur), à cela s'ajoute des problèmes de connexion internet ce qui limitait l'accès à la base de données.
 - Faiblesse de la dotation en carburant des coordonnateurs départementaux et des superviseurs et absence de frais d'entretien et de réparations du matériel roulant.
 - Absence d'équipements de protection face aux intempéries notamment les imperméables, les bottes, des cartables, etc. Il faut aussi évoquer l'absence de couverture sanitaire et la prise en charge des agents des différentes UO
-

Examen des outils du SOSTECI

❑ Examen des outils de collecte du SOSTECI

- Le travail des enfants s'inscrivant dans un contexte beaucoup plus large, plusieurs outils ont été développés afin de cerner toute la dimension du problème, au nombre de 7.
 - Des canevas de rapports ont été élaborés à l'intention des différents intervenants dans le processus de collecte (moniteurs, point focal, contrôleurs) et de gestion des données. Ces canevas de rapports sont intéressants en ce sens qu'ils permettent de suivre l'évolution des activités du SOSTECI sur le terrain.
 - Tenant compte de l'approche multisectorielle du SOSTECI, il a été développé une base qui centralise toutes les données issues de la base (village/quartier) vers le haut (UOC), en passant par le département.
- ## ❑ Insuffisances liées aux outils de collecte des données du SOSTECI.
- Les outils de collecte se sont révélés nombreux et complexes dans l'application sur le terrain, de plus, de nombreuses variables n'ont pas été codifiées au préalable.

- Difficultés, non seulement dans la technique de codification, mais encore dans le remplissage des questionnaires de la part des collecteurs.
 - le volume et la configuration des outils pas toujours aisée pour les collecteurs qui pour la plupart avait un niveau d'études relativement peu élevé.
 - De nombreuses informations identiques (redondance) se retrouvent dans différents supports de collecte.
 - Les manuels et les guides trop volumineux, étaient parfois difficilement accessibles pour les utilisateurs. De plus dans ces documents l'on retrouve un ensemble d'informations identiques.
 - La circulation ou la transmission des rapports a posé aussi des problèmes dans la mesure où des moyens financiers conséquents n'ont pas été prévus.
 - Les canevas de rapport se sont avérés parfois difficilement compréhensibles notamment le renseignement des éléments d'identification géographiques, pour lesquels les rapporteurs n'avaient pas une grande maîtrise.
 - L'application informatique ne faisait pas véritablement de traitement fonctionnels mais juste la saisie et la centralisation des données.
 - Insuffisance du matériel informatique.
-

Résultats des investigations

L'objectif étant d'appréhender la position d'informateurs clés quant au fonctionnement du SOSTECI, de comprendre à travers leur regard, les difficultés constatées et les solutions envisageables pour que le SOSTECI soit plus viable.

- **Connaissance du travail des enfants**

Globalement les personnes interrogées ont une connaissance assez claire des notions qui sont évoquées, les réponses données par le répondant sont en cohérence avec les concepts et définitions utilisées dans le cadre de la question du travail des enfants.

- **Lutte contre le travail des enfants**

- Les répondants ont une bonne connaissance des implications sociales des enfants dans des activités économiques.

- Les acteurs pensent que des actions ont été entreprises par le gouvernement. La majorité estime que ces actions sont efficaces, mais limitées, notamment sur ce qui concerne le référencement.

- Pour réduire significativement le phénomène, l'accent devra être mis sur la durabilité des actions entreprises, en privilégiant les programmes de lutte contre la pauvreté tels que les AGR.

- Les acteurs pensent que la législation est suffisamment forte pour juguler ou réduire le phénomène ; toutefois ils recommandent l'application effective des textes sur le terrain, associée à une forte sensibilisation.

- La Loi contre le travail des enfants et les textes qui l'entourent, notamment l'Arrêté portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins 18 ans offrent un cadre actualisé et efficace pour protéger les enfants contre les PFTE, elle doit être connue.

○ **Connaissance du SOSTECI**

- Les acteurs ont une grande connaissance du mécanisme du SOSTECI. Au contraire, en ce qui concerne, l'adéquation du SOSTECI en termes de souplesse, de coût et de durabilité, les avis sont plutôt mitigés.

- Tous les acteurs sont d'avis que l'implication de tous les acteurs clés de la lutte contre les PFTE dans le SOSTECI est un point fort du système et constitue une bonne approche.

-
- Les outils de collecte, ils n'ont pas toujours été facile de comprendre pour certains collecteurs. De plus, des outils ont été trouvés particulièrement longs, nombreux.
 - L'implication des autorités administratives et villageoises, des agents de l'administration publique (coordonnateurs départementaux) demeure un atout favorable à la pérennité du SOSTECI.
 - Le choix des collecteurs au sein des communautés cibles apparait également comme un élément important pour la facilitation de la collecte des données dans les communautés.
 - La création d'un cadre de discussion et de validation des actions par les acteurs de la lutte aussi bien au plan national, départemental, sous-préfectoral que villageois est également un atout.
 - Des difficultés du point de vue financier, liées à une lenteur des procédures de décaissement, associée et à une insuffisance des moyens financiers et matériels mis à la disposition des UO.
-

-
- Absence de structures d'accueil pour les référencements ; le manque de budget de fonctionnement des comités de base ne permet pas à ceux-ci de tenir des réunions régulières et d'assurer la prise en charge des enfants victimes.
 - Les répondants ont aussi mis en lumière des difficultés liées à la connexion internet permettant la circulation de l'information.
 - Une autre faiblesse du fonctionnement du SOSTECI a porté sur la qualité du personnel collecteur. Les répondants ont estimé le temps de formation trop était trop court. De plus, le profilage des collecteurs, n'a pas été respecté.
 - La conception des outils a dans sa forme, et par moment dans son fonds constitué un véritable handicap pour les membres de l'UO.
-

Proposition de révision des procédures

○ Stratégie

- Assurer la pérennité du SOSTECI.
- Entreprendre une extension progressive marquée par des évaluations périodiques
- Faire un partage d'expérience.
- La stratégie de collecte de données du module 2 ou même 3 du support 2 doit prévoir la possibilité que celui qui a interviewé l'enfant travailleur puisse changer.

○ Activités

- En plus des villages, il faut collecter les données dans le département;
- Mettre à la disposition des comités et des décideurs locaux, de manière régulière des informations recueillies dans les localités.
- Organiser un cadre de réflexion sur l'autonomisation des comités et des unités opérationnelles (AGR, apprentissage, regroupement en association économiquement occupée)

○ **Organes**

- Insister sur la capacité de lire et écrire des unités opérationnelles ;
- Au niveau des organes, découlant de la nécessité de collecter les données au niveau départemental, il faut prévoir au moins 2 équipes de collecte de trois collecteurs chacune rattachées à l'unité opérationnelle départementale .
- Transformer la fonction de gestionnaire de base de données local, en opérateur de saisie.

○ **Moyens**

- prévoir des moyens de travail et de mobilité pour ces équipes additionnelles de collecteurs.
- Doter les structures sociales qui existent déjà en ressources humaines pour animer les activités, mais aussi les équipements matériels roulants et informatiques.
- Accroître la contribution financière de l'Etat et faciliter les procédures de décaissement
- Renforcer les capacités des entités décentralisées sur les technique de mobilisation de ressources.

Proposition de révision des outils

- Le nombre total d'outils passe de 7 à 5 et la configuration a été entièrement revue, dans une forme plus accessible, moins volumineux et plus souple. de plus, des dénominations ont connu quelques changements.
 - Dans le support **00** destiné à la communauté, reste inchangé.
 - Le **support 01 "Fiche de pré-identification des enfants"**, il va pré-identifier tous les enfants (travailleurs, assistés), ainsi que l'employeur.
 - Le support **02 "Travail des enfants"**. Dans ce support, il y a 3 modules "**Module 1 : Enfant travailleur**", « **Module 2 : Enfant recevant une assistance**» et « **Module 3 : employeur ou utilisateur d'enfants**» .
 - Le **support 03 "Etablissement scolaire et centre de formation.**
 - Le **support 04 "Structure œuvrant dans la lutte contre les PFTE.**
-

CONCLUSION

- Le SOSTECI apparait comme une réponse holistique et pérenne au travail des enfants. C'est un mécanisme approprié pour surveiller le travail des enfants et constituer une base de données fiables sur le phénomène.
 - L'amélioration de ses procédures de fonctionnement et la revue de ses outils permettront d'assurer sa pérennité et sa mise à échelle. Pour cela, un des éléments fort à mettre en avant, est l'appropriation nationale.
-

JE VOUS
REMERCIE POUR
VOTRE
ATTENTION
